

Baccalauréat Professionnel Aménagements Paysagers

Public :

Apprenant souhaitant développer ses compétences d'encadrement de petites équipes et de réalisation des opérations techniques d'aménagement et d'entretien de divers espaces dont les parcs et jardins ou les espaces de loisir.

Objectifs visés :

Etre capable de :

- analyser au préalable à l'intervention sur un aménagement,
- organiser le chantier en amont de l'intervention,
- suivre le chantier,
- encadrement intermédiaire d'une équipe sur un chantier,
- travaux de mise en place et d'entretien des végétaux,
- implanter et entretenir des infrastructures,
- entretenir les matériels, machines et équipements.

Conditions d'admission, pré requis :

- Avoir terminé le cycle du collège
- Entre 15 ans et 29 ans (pas de limite d'âge pour les personnes RQTH).
- Avoir le projet de signer un contrat d'apprentissage.

Modalités d'accès :

Entretien - Test de positionnement.

Délais d'accès :

Nous consulter, selon calendrier d'alternance.

Durée de l'action et modalités d'alternance :

Pour un cycle complet en apprentissage, hors VAA, formation en 2 ou 3 ans avec un minimum de 1335 ou 2000 heures de formation.

Modalités et moyens pédagogiques :

Une formation basée sur des pratiques professionnelles : assurée par des formateurs techniques ainsi que des professionnels de la branche (apport théorique, étude de cas, etc.).

Un accompagnement personnalisé :

- individualisation des parcours (selon test de positionnement, VAA, VAE),
- accompagnement de chaque apprenti par le formateur référent de la formation,
- autoformation, formation en distanciel,
- accompagnement possible par un formateur référent des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté.

Des locaux adaptés :

- plateaux techniques : hall maçonnerie, arboretum, terrains de pratique pour l'entretien et les créations paysagères, un atelier mécanique,
- Centre de Documentation et d'Information,
- Centre De Ressources,
- salles informatiques,
- accès PMR.

Contenu de la formation :

MODULES GENERAUX :

MG1 : français et élément d'une culture humaniste et compréhension du monde.

MG1.1 : Français.

MG1.2 : Hist/Géo.

MG1.3 : ESC.

MG2 : langue et culture étrangère.

MG3 : motricité santé et socialisation par la pratique d'activités sportives.

MG4 : culture scientifique et technologique.

MG4.1 : Maths/Info.

MG4.2 : Biologie/Ecologie.

MG4.3 : Physique/Chimie.

MODULES PROFESSIONNELS :

MP1 : chantier d'aménagement paysager dans son contexte.

MP2 : dimensions écologique, sociale, économique et culturelle des travaux paysagers.

MP3 : organisation d'un chantier d'aménagement paysager.

MP4 : travaux de mise en place et de maintenance d'infrastructures paysagères.

MP5 : travaux d'implantation et d'entretien de la végétation.

MP6 : utilisation des agroéquipements.

MAP : module d'adaptation professionnelle.

Dispositif d'évaluation de l'action :

L'examen comporte 7 épreuves obligatoires (épreuves constituées d'épreuves terminales et de contrôles en cours de formation.).

Validation du diplôme :

Le diplôme est validé si la moyenne est supérieure ou égale à 10.

Les acquis scolaires et professionnels des candidats peuvent être validés à l'entrée en formation.

Tarifs / Financements :

Formation gratuite par apprentissage.

Prise en charge par les OPCO.

Rémunération :

L'apprenti perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC selon son âge.
Nous consulter.

Débouchés :

Chef(fe) d'équipe d'entretien des espaces verts. Jardinier(ère) paysagiste.

Poursuite de formation possible :

BTSA Aménagements Paysagers, différents Certificats de Spécialisation en rapport avec le domaine d'expertise.

Contact :

Secrétariat ; cfa.arras@educagri.fr – tel : 03 21 60 73 00

Renseignements pratiques :

- Restauration.
- Possibilité d'hébergement en internat.
- Lignes de bus, gare SNCF.

Taux de réussite aux examens de la session précédente :

77.8% de réussite en 2024.

Taux d'insertion professionnelle de la session précédente :

93% pour la session sortante en 2024.

Taux de satisfaction de la session précédente :

97.4%

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38857/>

Echéance : 01-01-2029

Certificateur : ministère de l'agriculture